g) Ligues de soccer du Rocher-Percé – Poste de coordonnateur MRC - Participation financière et désignation de deux membres pour la sélection
h) Projet J.A.F Gagnon – L'atelier des paysages – Décompte progressif numéro 2
i) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue du Moulin – Volet réseaux secondaires – Ajout d'une servitude
j) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire rue de Moulin – Volet réseaux secondaires – Ajout au contrat
k) Projet JAF Gagnon – Appel de projet
l) Rue des Bouleaux—Municipalisation Autorisation
m) Demandes de dons/commandites

2022-05-09

12. URBANISME

a) Adoption de du deuxième projet de règlement UGR-017 modifiant le règlement de zonage U006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière

13. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

14. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

113.05-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2022 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022, avec dispense de lecture.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

---------- La greffière fait le dépôt du rapport des déclarations des élus concernant la formation obligatoire de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

117.05-22 DÉPÔT DE TROIS RAPPORTS D'AUDITS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

2022-05-09

ATTENDU que le maire et les conseillers municipaux ont pris connaissance des rapports d'audits, dont la ville de Grande-Rivière est mentionnée, de la vice-présidente à la vérification de la commission municipale du Québec suivants :

1. Adoption du budget (novembre 2021)
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations (novembre 2021)
3. Transmission des rapports financiers (mars 2022)

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal a pris connaissance des rapports d'audits de la commission municipale et qu'il en en accepte le contenu;

QU' : Ils soient déposés aux archives de la Ville.

118.05-22 ADOPTION DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DES PERSONNES HABILES À VOTER EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT VGR-717

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte le certificat du déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement VGR-717 concernant établissant un programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles et décrétant, pour ce faire, un emprunt de 450 000 $, remboursable sur 15 ans.

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

119.05-22 CAMP DE JOUR – FAO DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière autorise son directeur des Sports, des Loisirs et de la Vie Communautaire ou sa greffière à déposer une demande d'aide financière de 7 500,00 $ au fonds d'aide aux

122.05-22 CASERNE INCENDIE – CONSTRUCTION OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le directeur général a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux transformation d'un ancien bâtiment commercial en caserne-incendie

ATTENDU que le 31 janvier 2022 à 10H00, en la salle municipale Gage Clapperton, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme dans les délais prescrits;

ATTENDU que le résultat est le suivant :

Entrepreneurs (ordre alphabétique)	**Montant incluant les taxes**
CB4S	3 184 000 $
Construction MFT et fils	3 035 340 $
N&R Duguay	3 269 830,66 $

2022-05-09

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : à la suite d'une recommandation favorable émise par la firme Vachon Roy architecte Inc. et par l'acceptation, par la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, de la soumission, le conseil municipal octroie le contrat pour la transformation de la nouvelle caserne-incendie à construction MFT et fils.

123.05-22 PROJET CASERNE-INCENDIE (PRACIM) – RÉDACTION DU CONTRAT D'EXÉCUTION DES TRAVAUX - OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ ET AUTORISATION

ATTENDU que dans le cadre du projet de construction de la caserne-incendie, le mandat de rédaction du contrat d'exécution des travaux de construction à intervenir entre la Ville de Grande-Rivière et l'entrepreneur n'était pas inclus dans le contrat conclu avec la firme Vachon Roy Architectes;

ATTENDU qu'une confirmation tardive de l'aide financière bonifiée accordée à la municipalité par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a occasionné un démarrage précipité du chantier de construction.

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal accepte d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vachon Roy Architectes pour la rédaction du contrat de construction de la caserne-incendie à intervenir entre la Ville et l'entrepreneur;

127.05-22 **POSTE DE COORDONNATEUR AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES MINEURES - (MRC) - PARTICIPATION FINANCIÈRE, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET MANDATS**

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière et la Ville de Chandler souhaitent collaborer avec la *Ligue de Soccer du Rocher-Percé* (les Spartans de Chandler et les Corsaires de Grande-Rivière) et de *l'Association du Hockey mineur Le Rocher* pour leur permettre d'embaucher une ressource administrative permanente, responsable de la coordination et de la gestion des activités de ces organismes;

ATTENDU que la Ville de Chandler a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière « Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des Régions et Ruralité – Volet 4 » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'une confirmation d'aide financière gouvernementale serait assortie d'une entente intermunicipale d'une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU qu'à titre de partenaire, la Ville de Grande-Rivière doit procéder à la nomination d'un représentant pour participer au processus d'embauche de cette ressource, et pour assurer un suivi à la création de ce nouveau poste.

2022-05-09

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La conseil municipal accepte d'être partenaire dudit projet à caractère intermunicipal;

QUE **:** Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière mandate le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à représenter la Ville de Grande-Rivière au comité de sélection pour le nouveau poste de Coordonnateur(trice) aux Associations sportives mineures et d'assurer un suivi des activités de cette nouvelle ressource durant la durée de l'entente intermunicipale intervenue avec la Ville de Chandler.

128.05-22 **PROJET J.A.F GAGNON – L'ATELIER DES PAYSAGES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 1860$ à l'Atelier des paysages pour l'étude préalable et la

130.05-22 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SECTEUR RUE DU MOULIN – VOLET RÉSEAUX SECONDAIRES – AJOUT AU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville doit rajouter un nouveau réseau secondaire aux trois autres existants;

CONSIDÉRANT qu'à la suite à la résolution 250.10-21, le contrat des trois autres réseaux secondaires a été octroyé à Groupe Michel Leclerc inc.

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil octroi un contrat de gré à gré Groupe Michel Leclerc inc. pour la réalisation du réseau secondaire situé sur le lot 5 293 343;

QU'IL : autorise son directeur général à négocier le coût et les termes du contrat.

2022-05-09

131.05-22 PROJET J.A.F GAGNON – APPEL DE PROJET

ATTENDU que la Ville a acquis en 2020, en même temps que l'achat de l'ancien BMR un immense lot vacant;

ATTENDU qu'elle a décidé de subdiviser ce lot en plusieurs terrains disponibles à la construction;

ATTENDU qu'elle fait affaire avec une architecte de paysage pour créer un quartier résidentiel sur ce lot

ATTENDU qu'elle a adopté un règlement d'emprunt de 450 000 $ pour la stimulation de construction d'immeuble locatifs afin de remédier au manque de logements sur son territoire;

ATTENDU que six (6) terrains seront disponibles pour la construction domiciliaire, dès l'été 2022 pour entamer la phase 1 de ce projet;

ATTENDU que la Ville a décidé de lancer un appel de projet afin de donner la chance à tous de pouvoir bénéficier de la subvention;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil accepte le document intitulé « Appel de projet », ainsi que, le formulaire de demande rattaché;

QUE : L'appel de projet soit effectif du 16 mai au 30 juin 2022

QU'Il : accepte le comité de sélection choisi par son directeur général :

QUE : La greffière soit responsable de la gestion du projet.

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 09 mai 2022;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement UGR-017, modifiant le règlement de zonage de la ville de Grande-Rivière;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro UGR-017 modifiant le règlement de zonage numéro U 006/03 19 de la Ville de Grande-Rivière », qui se lit comme suit :

(Résumé du règlement)

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

2022-05-09

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

135.05-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____ _____

Gino Cyr, Maire Marilyn Morin, Greffière